



Souppes-sur-Loing

VOTRE RENDEZ-VOUS :

Date :

Heure :

Dépôt des dossiers uniquement

sur RENDEZ-VOUS

01.64.78.57.77

Tout retard entrainera l'annulation du rendez-vous
Tout dossier incomplet sera refusé

PASSEPORT BIOMÉTRIQUE POUR UN MINEUR

Le demandeur doit **OBLIGATOIREMENT** être présent **avec son représentant légal**



TOUS LES DOCUMENTS ORIGINAUX DOIVENT ÊTRE ACCOMPAGNÉS DE LEURS PHOTOCOPIES (pour chaque dossier)



**Pré-demande à remplir en ligne sur www.passeport.ants.gouv.fr
et à imprimer pour le rendez-vous**

1 photo d'identité non découpé en couleur, de moins de 6 mois. La hauteur du visage doit être comprise entre 3,2 et 3,6 cm (cheveux inclus), tête nue et de face, sur fond clair, neutre et uni mais pas blanc, sans lunettes et sans sourire. La photo doit être réalisée par un professionnel ou une cabine photomaton agréée par le ministère de l'intérieur.



Timbre fiscal de 17€ pour les mineurs de moins de 15 ans

Timbre fiscal de 42€ pour les mineurs de 15 ans à 17 ans

(à acheter dans un bureau de tabac, au trésor public ou en ligne lors de la pré-demande)

Carte d'identité du mineur et du représentant légal + PHOTOCOPIE RECTO-VERSO

Justificatif de domicile datant de moins d'1 an (EDF, Téléphone, quittance de loyer (non manuscrite), taxe d'habitation, foncière...) + **PHOTOCOPIE**

Si parents hébergés : Attestation de l'hébergeant, justificatif de domicile à son nom et **copie** de sa pièce d'identité

Précédent passeport à restituer + PHOTOCOPIE de la page avec photo

Livret de famille + PHOTOCOPIES **page du mariage ou des parents**

page de l'enfant concerné

En cas de divorce : original + **copie du jugement** + autorisation écrite de l'autre parent + **copie** de la pièce d'identité

Si garde alternée : autorisation écrite de l'autre parent + **copie** de la pièce d'identité + **copie** d'un justificatif de domicile à son nom de moins de 6 mois

Non marié : **copie** de la pièce d'identité des deux parents + **autorisation** écrite du parent non présent

CAS PARTICULIERS

Copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois

Français nés en France : demander à la Mairie du lieu de naissance

Français nés à l'étranger : écrire au Ministère des Affaires Etrangères

Service central de l'Etat Civil - 44941 NANTES Cedex 09

Ou par internet : www.diplomatie.gouv.fr/fr

Connaitre les dates et lieux de naissances de vos parents : **Nom de naissance + tous les prénoms**

Dans le cas d'une 1^{ère} demande suite à une naturalisation, fournir une preuve de la Nationalité française (certificat de nationalité française, décret de naturalisation) + **PHOTOCOPIE**

Déclaration de perte (établie sur place) ou de vol (établie par les services de police)